

N° CP 4<sup>e</sup>/87-06  
Séance du 13 OCT. 2006

**ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNES HANDICAPEES  
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 complétée par les délibérations n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III 3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°2006/III 4è/19 du 23 juin du Conseil Général relative à la décision modificative n°1 2006 Solidarité,

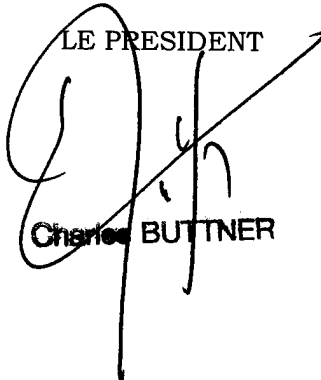
VU le rapport du Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Décide l'affectation par opération pour les programmes I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 024 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés et G 033 subventions d'investissement dans les maisons d'enfants, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 27, nature 2741, fonction 53 pour l'avance remboursable et au chapitre 20, natures 20417 et 2042, fonctions 51, 52, 53 pour les subventions.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département du Haut-Rhin et l'Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (APEI) d'Altkirch, d'Hirsingue et de Ferrette à Hirsingue, l'Association pour l'Information Scientifique et Technique en Rééducation (ALISTER) à Mulhouse, la Fondation « Saint Jacques » à Illzach et l'Association « le Rayon du Soleil » à Guebwiller annexés au rapport pour le versement de quatre subventions d'un montant respectif de 31 090 €, 280 000 €, 40 500 € et 1 879 000 €, étant précisé que la convention avec l'Association « le Rayon du Soleil » annule et remplace celle votée lors de notre Commission du 3 mars 2006.

- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'avance remboursable avec la Communauté des Communes des Collines à Riedisheim pour un montant de 510 690 €.

**Acte certifié exécutoire**  
Réception par le Préfet... 7 OCT. 2006  
Publication... 20 OCT. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

REÇU A LA PREFECTURE  
17 OCT. 2006

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions